

# ARRETE DE RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
<b>Demande de retrait du 25 Mars 2023 réceptionné(e) le 27 Mars 2023</b>	<b>N° DP 068 376 23 J 0025</b>
<b>Par :</b> EDF ENR représentée par Monsieur DECLAS Benjamin <b>Demeurant à :</b> 27 chemin des Peupliers 69570 DARDILLY <b>Pour :</b> Installation de panneaux photovoltaïques en toiture <b>Sur un terrain sis à :</b> 9 rue du Sésame Cadastré : 57 0803	<b>Destination : Habitation</b>

## Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'autorisation de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes délivrée le 20/02/2023 à EDF ENR représentée par Monsieur DECLAS Benjamin pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ,

Vu la demande de retrait présentée par EDF ENR en date du 25/03/2023,

## ARRETE

**ARTICLE UNIQUE :** l'autorisation de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée est **retirée**.

Fait à WITTENHEIM

Le 04 AVR. 2023

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

## INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).